

L'an deux mil quatorze, le 22 juillet à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, se sont réunis à la Salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le président Monsieur André Sénécheau.

Etaient présents : **BÉGUIER** Vincent, **BELLIN** Philippe, **BERNARD** Bruno, **BRIZZI** Floriane, **CHEMINET** Marie-Claude, **GIRARDEAU** Jules, **GRACIENT** Frédéric, **LACHENAUD** Chantal, **LATU** Roland, **MALLET** Claude, **MOUSSERION** Martine, **PENY** Marcel, **PORCHET** Bernard, **RENGEARD** Jean-François, **SAUVAITRE** Guy, **SÉNÉCHEAU** André, **TOULAT PAILLAT** Sarah.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
24	17	17

Etaient excusés : **CHEVALIER** Sabine - **COUTURIER** Léone - **GROLLIER** Louis-Marie - **LEGRAND** Véronique - **VANNERON** Michel -

Etaient absents : **BOURCHENIN** Michel - **PENINON** Joël -

Secrétaire : **BÉGUIER** Vincent

Date de la convocation
Le 16 juillet 2014

**Compte rendu**  
**du Conseil communautaire**  
**du 22 juillet 2014**

2014/07/22/001 – CONVENTION AVEC LE SIMER	3
2014/07/22/002 – SUBVENTION COMMUNE DE ROMAGNE – FETE DU CHEVAL	3
2014/07/22/003 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ANCIENS COMBATTANTS UFVG COUHÉ	4
2014/07/22/004 – GITE DE CEAUX – REMBOURSEMENT DES ARRHES	4
2014/07/22/005 – SCOT – RÉVISION DES STATUTS	4
2014/07/22/006 – CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES	4
2014/07/22/007 – COMITÉ D’HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	5
2014/07/22/008 – DOSSIER 2014 – ÉQUIPEMENTS LOISIRS CITY STADE FITNESS	5
2014/07/22/009 – COMPOSITION DES COMMISSIONS	5
2014/07/22/010 – TRAVAUX DE VALORISATION PATRIMONIALE – CHATEAU DE L’ABBAYE	6
Points abordés n’ayant pas fait l’objet d’une délibération :	7

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que suite au décès d'un agent et à la mise sous scellés de la benne ordures ménagères, il a été contraint de solliciter le SIMER afin de pouvoir assurer la continuité du service. Ce dernier a répondu favorablement et a été très réactif.

La Collecte des déchets s'effectue au moyen d'une Benne à ordures ménagères bi-compartmentée de 26 tonnes. Ce véhicule est conduit par un agent du SIMER qui sera accompagné par au moins un agent de la Communauté de Communes qui participera à la collecte des déchets et guidera les équipes du SIMER pour la bonne exécution des tournées.

La collecte de la fraction recyclable et de la fraction résiduelle des ordures ménagères se déroulera de façon concomitante. Il appartiendra à la Communauté de Communes d'informer la population des changements éventuels de fréquence ou mode de collecte durant cette période.

Les Prix rémunèrent dans les conditions prescrites par les clauses de la convention :

- La Collecte des déchets en porte à porte selon 2 flux distincts (Fraction recyclable, Fraction résiduelle)
- L'acheminement des différents flux vers les sites de traitement
- La production des données de suivi de collecte

Désignation	Prix Unitaires Hors Taxes
Coût d'utilisation d'une benne à ordures ménagères de 26 tonnes	250.00 € / jour
Frais de personnel	24.00 € / heure

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide cette décision jusqu'à reprise du service ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le 2 août 2014 va se dérouler le concours officiel d'élevage de chevaux et de baudets du Poitou.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation majeure pour le Canton, la Commune de Romagne sollicite une aide de 1 000 euros.

*Vu l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, qui interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire,*

*Vu l'article L. 432-12 du nouveau code pénal définissant le délit de prise illégale d'intérêt, Madame LACHENAUD et Monsieur PORCHET n'ont pas participé au vote et ont quitté la salle au moment du vote.*

**Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Accepte le versement de la subvention à la commune de Romagne pour un montant de 1 000 € et que celle-ci soit mandatée à l'article 65734 de la section de fonctionnement du budget général de la C.C.R.C. ;
- Autorise le Président à signer les pièces nécessaires.

Le président informe le Conseil Communautaire que l'association des Anciens Combattants UFVG Couhé a sollicité une subvention exceptionnelle de 500 € auprès de la collectivité pour le congrès départemental du 26 avril 2014.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser 500 € à l'association des Anciens Combattants UFVG Couhé ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Annule et remplace la délibération n°2014/06/10/015**

Monsieur le Président informe le conseil que le weekend du 18/21 avril 2014, le gîte de Ceaux en Couhé devait être loué à Mr Cailleau Sylvain et que malheureusement, suite à un problème familial, il a dû annuler sa réservation. Ayant réglé des arrhes lors de la signature du contrat et ayant fourni un justificatif, il est proposé de lui faire le remboursement de ses arrhes soit 173,50 €.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de rembourser les arrhes à Mr Cailleau soit 173,50 €.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

La communauté de communes a été saisie par le Syndicat Mixte d'une demande de révision de ses statuts visant à le modifier en syndicat mixte ouvert. L'objectif est d'y adjoindre le Département de la Vienne, la Région Poitou-Charentes et les Parlementaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de révision statutaire du syndicat mixte du SCoT Sud Vienne telle qu'elle résulte de sa délibération 2014-07-33 du 11 juillet 2014.

Le Président informe le conseil que la Chambre régionale des comptes Aquitaine Poitou-Charentes a procédé à un examen des comptes (budget principal et tous budgets annexes) portant sur la période 2006 - 2012.

Conformément au code des juridictions judiciaires, le Président a été saisi d'un rapport préliminaire auquel il a pu apporter des réponses. Le rapport définitif a été transmis avec la convocation à cette séance, aux membres du conseil communautaire, ainsi que la réponse, pour ce qui le concerne, du comptable de l'EPCI.

Le président ouvre donc le débat sur ce rapport d'observations définitives.

Le conseil communautaire a **débatu** du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la communauté de communes de la région de Couhé depuis 2006, n° 086 006 976.

2014/07/22/007 – COMITÉ D’HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL –  
FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu, le décret n°2012-170 du 3 février 2012

Après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **Fixe**, pour le Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (**CHSCT**) le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (cinq), (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- **Décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **Décide** le **recueil**, par ce comité, de l’avis des représentants de la collectivité en relevant.

2014/07/22/008 – DOSSIER 2014 – ÉQUIPEMENTS LOISIRS CITY STADE FITNESS

Le président rappelle la délibération du 18 février 2014 portant engagement sur l’enrichissement de l’offre d’activités sur le territoire dans le cadre de la politique communautaire d’équipements sportifs et de loisirs.

Dans le cadre des fonds LEADER, le président propose qu’un dossier à hauteur de 205 000 € soit déposé pour instruction et réalisation dans le délai imparti de l’éligibilité financière.

Le dossier présenté portera sur 2 à 3 « Citystade » et un parcours « fitness » extérieur.

L’enveloppe dédiée à cette opération est chiffrée à hauteur de 201 682 €

Partenaires	Montant sollicités	participation en %
Europe Leader	60 000 €	30 %
Région- pays civraisien CRDD	77 142 €	38 %
Conseil général- PADC	25 000 €	12 %
CCRC	39 540 €	20 %
<b>Total</b>	<b>201 682 €</b>	<b>100 %</b>

**Oui à cet exposé, et après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil communautaire :**

- Décide d’engager ces travaux d’équipements sportifs et ludiques
- Valide le plan de financement sus nommé et sollicite les partenaires financiers à hauteur des participations envisagées ;
- Donne mandat au président pour toute pièce afférente à ce dossier.

2014/07/22/009 – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le président rappelle la délibération du 7 mai 2014 portant création des commissions de travail.

Il donne lecture des différentes compositions suite aux candidatures des conseillers communautaires et municipaux conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et l’article L5211-40-1 au CGCT, disposant de la participation de conseillers

Le président est membre de droit de toutes les commissions.

1. « **Prospective –Mutualisation - Attractivité du Territoire Pôles de compétitivité - Economie Numérique - Ordures Ménagères- Tourisme** » présidée par Vincent BÉGUIER, 1<sup>er</sup> VP ;

Conseillers communautaires : MOUSSERION Martine- MALLET Claude- PENY Marcel- GROLLIER Louis Marie- PENINON Joël –TOULAT PAILLAT Sarah - BERNARD Bruno- SAUVAITRE Guy- BELLIN Philippe- PORCHET Bernard- CHEMINET Marie-Claude – LATU Roland Conseillers Municipaux : MÉRÉ Valérie (châtillon)/ GROSDENIER Aurélie (Cohé)/ TEXIER Jean Louis (Chaunay)/ THOMPSON Angela (Ceaux)

2. « **Social – Établissements pour Personnes âgées - Handicap Accessibilité -Service à la personne - Centre Intercommunal d'Action Sociale** » présidée par Guy SAUVAITRE 2<sup>ème</sup> VP ;

Conseillers communautaires : MALLET Claude - BRIZZI Floriane - RENGEARD Jean-Francois - BELLIN Philippe - Conseillers Municipaux : PARADOT Annie (ceaux) - BOISGONTIER Anne (Châtillon) - PAUL Aude (Voulon) - FAVRON Elisabeth (Romagne)

3. « **Finances – Habitat – Urbanisme- Plan Local Urbanisme Intercommunal** » présidée par Bernard PORCHET 3<sup>ème</sup> VP ;

Conseillers communautaires : MALLET Claude - PENINON Joël - BRIZZI Floriane - BELLIN Philippe - CHEVALIER Sabine- GRACIENT Frédéric -

Conseillers Municipaux : PARADOT Wilfried (Cohé)- MAGNAN James (Voulon)- MESRINE Claude (Payré)

4. « **Evènements- Communication Coopération Internationale** » présidée par Martine MOUSSERION 4<sup>ème</sup> VP ;

Conseillers communautaires : PENY Marcel - TOULAT PAILLAT Sarah - GIRARDEAU Jules - CHEMINET Marie-Claude - Conseillers Municipaux : TINON Pascal (Payré)- TEXIER Jean louis (Chaunay)

5. « **Vie Associative - Culture sport Vivre Ensemble** » présidée par Sarah TOULAT PAILLAT 5<sup>ème</sup> VP ;

Conseillers communautaires : MOUSSERION Martine - BERNARD Bruno - LEGRAND Véronique - GIRARDEAU Jules - CHEMINET Marie-Claude - SENECHAU André Conseillers Municipaux : TEXIER Jean louis (Chaunay) - ARNAULT Richard (Cohé) - THOMPSON Angela (Ceaux)- TINON Pascal (Payré)

6. « **Sites communautaires - Valorisation et gestion des bâtiments - Réseau de Chaleur - Projets structurants** » présidée par Marcel PENY 6<sup>ème</sup> VP ;

Conseillers communautaires : BOURCHENIN Michel - BRIZZI Floriane - CHEVALIER Sabine - GRACIENT Frédéric - LATU Roland

Conseillers Municipaux : BOURREAU Jean Luc (ceaux) - DALGLEISH Charly (Brux) - ALLARD Thierry(Châtillon)

7. « **Politique jeunesse - Actions petite enfance/ Accueil de Loisirs ALSH , Scolaire - Transports** » présidée par Marie Claude CHEMINET 7<sup>ème</sup> VP.

Conseillers communautaires : MOUSSERION Martine - BOURCHENIN Michel - TOULAT PAILLAT Sarah - LEGRAND Véronique - RENGEARD Jean-Francois - LACHENAUD Chantal -

Conseillers Municipaux : MACHON Danièle (Ceaux) - FERREIRA Martine(Voulon)

**Oui à cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :**

- Valide les compositions des différentes commissions constituées ;

2014/07/22/010 – TRAVAUX DE VALORISATION PATRIMONIALE – CHATEAU DE L'ABBAYE

Le président informe l'assemblée de l'enveloppe résiduelle du LEADER dont les opérations doivent être achevées au plus tard le 15 avril 2015.

Le président précise qu'un dossier en cours de finalisation pourrait être instruit et réalisé dans le délai imparti des financements disponibles.

L'Abbaye de Valence et notamment le réfectoire des moines « classé aux monuments historiques » a fait l'objet d'une tranche de rénovation exemplaire redonnant toute sa dimension à cet édifice menacé. Pour permettre son exploitation par l'organisation de journées culturelles, de spectacles vivants voir de séminaires, le rez de chaussée du château doit faire l'objet d'aménagements intérieurs d'amélioration de l'accueil du public. Les travaux d'agencement et de rénovation concerneraient notamment les huisseries, la création d'une salle unique d'accueil, de réunion et d'une pièce traiteur.

Cette mise en valeur patrimoniale desservant le réfectoire des moines porterait sur une dépense globale de 207 454 € hors taxes dont le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Partenaires	Montant sollicités	participation en %
Europe Leader	100 000 €	48%
Région- pays civraisien CRDD	45 454 €	22%
Conseil général- PADC-	20 000 €	10%
CCRC	42 000 €	20%
Total investissements	207 454 €	100%

**Oui à cet exposé, et après e avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :**

- Décide d'engager ces travaux de valorisation ;
- Valide le plan de financement sus nommé et sollicite les partenaires financiers à hauteur des participations envisagées ;
- Donne mandat au président pour toute pièce afférente à ce dossier.

Points abordés n'ayant pas fait l'objet d'une délibération :

### **Eirl PORGE Couhé ULM**

Le Président informe le conseil que le bâtiment industriel (291 \*15 ml) soit près de 450 m2 constitués pour moitié de bureaux et l'autre d'un entrepôt sur le site de l'aérodrome actuellement occupé par Prosynergies (entreprise ayant posé leur préavis pour libérer les locaux à la date du 4 novembre 2014) fait l'objet d'une demande de location par Mr Nicolas PORGE pour y domicilier une nouvelle entreprise EIRL PORGE Couhé ULM en cours de création dans le domaine aéronautique conjuguant activités de pilotage- monitorat ; maintenance et vente d'aéronefs.

Le président donne lecture de la demande. Le Conseil Communautaire émet un avis favorable sous conditions notamment de business plan et charges locatives.

### **La foire exposition**

Le président informe le conseil que la foire exposition aurait lieu le week end du 29/30 novembre avec le concours des commerçants allemands de la ville Hemmoor.

### **Utilisation de la piscine par l'US Civray Natation**

Le Président informe le conseil que nous avons été sollicité par l'US Civray Natation pour leur mettre à disposition le dimanche 3 août le bassin afin qu'ils puissent effectuer leur compétition. Le bassin devra être fermé au public ce jour là. Le conseil communautaire émet un avis favorable.